

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mil treize et le vingt trois septembre à 19h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Jean BEAREE, Serge WATTEEUW, Sandra AUDRAN, Franck SARRE, Philippe ALLAERT, Olivier DELEVOYE, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN,

EXCUSES : Olivier DELEVOYE donne pouvoir à Serge WATTEEUW jusqu'à son arrivée
Christelle DESCAMPS donne pouvoir à Franck SARRE jusqu'à son arrivée

ABSENT : Jean-Pierre DELEFORGE
Thierry HERMAN absent jusqu'au point 1 « CARTE DE BRUIT »

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 12 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 14 septembre 2013

DATE AFFICHAGE : 14 septembre 2013

SECRÉTAIRE : Marie FOUTRY est désignée secrétaire de séance

Le Compte rendu de la réunion du 28 août 2013 est approuvé à l'unanimité.

1 – ÉTABLISSEMENT DES CARTOGRAPHIES STRATÉGIQUES DU BRUIT

M. le Maire explique qu'une directive européenne du 25 juin 2002 a instauré une approche commune de l'évaluation et de la gestion du bruit dans l'environnement ce qui oblige les communes à publier leurs cartes de bruit pour les infrastructures routières et ferroviaires. Il précise que la commune a bénéficié des services du cabinet d'étude de la CUDL pour établir ces cartes et qu'elles doivent maintenant être adoptées par le conseil municipal et publiées sur le site de la commune.

M. le Maire soumet ces cartes au vote pour approbation et diffusion. Le conseil municipal, par 10 voix pour, approuve les cartographies stratégiques du bruit de la commune et autorise M. le Maire à publier ces éléments sur le site de la commune.

2 – RAPPORT D'ACTIVITÉ ET FINANCIER 2012 DE LA CCPP

M. le Maire précise que les documents ont été reçus par tous les conseillers, il sollicite ces derniers sur leurs remarques et sur les questions soulevées par la lecture de ces documents. Il relève les principales actions qui ont marqué cet exercice 2012. Il synthétise la situation financière de notre intercommunalité. Après quelques échanges sur la situation actuelle et future de l'intercommunalité, le conseil municipal, par 11 voix pour, approuve le rapport d'activité et financier 2012 de la CCPP.

3 – RAPPORT ANNUEL 2012 DU SIDEN-SIAN

M. le Maire présente ce rapport d'activité dans ses grandes lignes. Un débat s'instaure sur la qualité de l'eau potable, la régularité des contrôles effectués et l'organisme compétent pour les réaliser. Des questions sont soulevées sur le niveau de couverture des réseaux d'assainissement des eaux usées de la commune.

Il est rappelé que l'ensemble des habitations sont reliées à un réseau qui mène les eaux usées vers les stations d'épuration de Cobrieux et Louvil. Seules quelques habitations situées très à l'écart (moins d'une dizaine) ne peuvent être raccordées.

Suite à ces explications et échanges, le conseil municipal, par 11 voix pour, approuve le rapport d'activité 2012 du SIDEN-SIAN.

4 – ÉCOLE : DEVISE RÉPUBLICAINE ET DRAPEAUX

M. le Maire informe le conseil que la loi du 8 juillet 2013 de programmation pour la refondation de l'école de la République instaure l'apposition sur la façade des écoles et établissements du second degré publics et privés de la devise de la République, du drapeau tricolore et du drapeau européen. Il ajoute que la déclaration des droits de l'homme doit également être affichée dans l'établissement scolaire. Le conseil municipal prend acte de ce dispositif et adoptera les dispositions de mise en œuvre.

5 – FRITERIE : RÉVISION DU TARIF DE DROIT DE PLACE

M. le Maire rappelle que depuis fin 2012, la friterie a été reprise par M. Peter KRAUSS en lieu et place du précédent exploitant. M. KRAUSS a souhaité augmenter la fréquence de l'activité en semaine, les fréquentations restant assez faibles. M. le Maire propose de maintenir le prix du droit de place à 350 € par an et de revoir le tarif l'année prochaine en fonction de l'évolution de l'activité. Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, entérine cette position.

6- DÉCISION MODIFICATIVE

M. le Maire propose d'apporter les modifications nécessaires :

- pour sortir du compte « Immobilisation en cours » les travaux d'enfouissement des réseaux et les intégrer au compte « Immobilisations corporelles ».
- pour apporter des crédits supplémentaires à l'opération « aménagement des trottoirs rue Foch »

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	Débit	Crédit
041-21534 - réseaux d'électrification	206.532,53 €	
041-2318- autres immos corporelles		206.532,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2135 – Installations générales	2830 €	
2151/104 – réseaux de voirie		2830 €

Le conseil municipal par 11 voix pour, approuve ces modifications.

7- CONVENTION CENTRE DE GESTION/COMMUNE

M. le Maire explique qu'il est possible de signer une convention avec le Centre de Gestion du Nord afin de bénéficier d'un accompagnement pour la dématérialisation des actes de gestion, pour la sécurisation des données et leurs traitements ainsi que pour le développement des services en ligne. M. le Maire précise que cette convention est gratuite et est conclue jusqu'au 31 décembre 2014.

Le conseil municipal par 11 voix pour autorise M. le Maire à signer cette convention avec le CDG pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2014.

8- ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE CLASSEMENT DU SITE DE LA PLAINE DE BOUVINES

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral du 30 juillet 2013, est ouverte du lundi 26 août 2013 à 9h00 au jeudi 26 septembre 2013 à 17h00, sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, une enquête publique préalable au classement du site de la « Plaine de Bouvines », sur les communes de Sainghin-en-Mélantois, Gruson, Bouvines, Camphin-en-Pévèle, Wannehain, Cysoing, Louvil, Baisieux, Bourghelles, Fretin, Anstaing et Chéreng, dans le Département du Nord.

Après avoir examiné le périmètre et échangé sur les erreurs ou oublis constatés, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, décide de donner un avis favorable à la proposition de Classement de la Plaine de Bouvines avec les réserves suivantes :

Exclure du périmètre de classement les parcelles ci-après actuellement construites ou dont l'urbanisation est prévue au PLU :

- Parcelles ZH 284-285 situées aux Recreuil (existence d'une habitation récente)
- Parcelle ZH 27 située route de Wannehain (activité de pêche « Étang La Fontaine »)
- Parcelle ZE 89 située route de Wannehain (existence d'une habitation)
- Parcelles ZH 256-193-10-191-262-263-257-258-259 situées rue du 24 août (existence d'une habitation)
- Parcelle B 1509 en partie devenue B 1713 et 1714 située derrière l'école des Valettes dit « Le Village » (parcelle prévue pour l'extension du groupe scolaire)

9- MARCHES DE TRAVAUX EN COURS

- Maîtrise d'œuvre rue du 24 août : M. le Maire informe le conseil que les offres pour la maîtrise d'œuvre de la rue du 24 août ont été étudiées, qu'il s'est rapproché de l'ensemble des sociétés pour qu'elles précisent et distinguent clairement l'offre de base de l'option « enfouissement des réseaux ». Trois cabinets ont été sélectionnés pour des entretiens. La décision sera prise prochainement.
- Travaux de trottoirs rue Edmond Delbassée : M. le Maire informe le conseil de la réception de 4 offres pour les travaux d'aménagement des trottoirs et de mise en sécurité et de stationnements, que la commission d'appel d'offre a examiné les réponses et propose de retenir la société JEAN LEFEBVRE qui a présenté l'offre économiquement la mieux disante pour un montant de 84.137,76 € TTC. Le conseil municipal par 11 voix pour approuve le choix de la commission d'appel d'offre et autorise M. le Maire à signer ce marché de travaux de la rue Edmond Delbassée pour un montant de 84.137,76 € TTC.

10- ACTUALISATION DES TARIFS DE LYS RESTAURATION

Monsieur le Maire présente le contrat d'actualisation des tarifs de restauration scolaire 2013/2014 avec la société LYS RESTAURATION. Il rappelle au conseil municipal que l'augmentation appliquée cette année a été renégociée et soumet une augmentation de 1% au lieu de 2,05% ce qui porte le prix du repas à 2,43 €. Le conseil municipal par 11 voix pour autorise M. le Maire à signer cette actualisation.

11- CADEAU POUR MARIAGE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL

M. le Maire rappelle que Melle Alice WATTREMEZ, adjointe administratif au sein de la commune se marie prochainement et propose d'offrir un cadeau sous la forme d'une carte cadeau pour un montant de 120 € pour cette occasion Le Conseil Municipal par 11 voix pour accepte d'offrir un cadeau d'un montant d'environ 120 €.

12- INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire rappelle que les peintures de la salle communale débuteront aux vacances de Toussaint. S'enchaîneront ensuite les peintures de la salle du conseil municipal. Les peintures de la façade de la mairie ont commencé.
- Les travaux de la façade de l'église vont débuter le 24 septembre 2013.
- Les travaux de remise en état des pavés au calvaire et rue Barthou vont également commencer cette semaine grâce à un financement de la CCPP.
- M. le Maire donne lecture du nouveau bureau de l'Amicale Laïque
- M. le Maire informe le conseil du recrutement de deux personnes supplémentaires pour la cantine depuis la rentrée et du renforcement d'un agent déjà en poste pour la garderie périscolaire du matin pour le créneau de 8h30 à 9h00.
- Suite à la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne sur la commune, une réunion avec les référents est prévue le 12 octobre 2013. Des panneaux d'information de ce dispositif doivent être installés aux entrées de la commune, Serge WATTEEUW s'est rapproché d'une société spécialisée pour obtenir des devis. Le panneau doit revêtir un format particulier pour être en conformité avec la réglementation. Il présente les devis de la société et propose de consulter une seconde société avant de prendre une décision.

La séance est levée à 22h35.

La secrétaire de séance

Marie FOUTRY

Le Maire,

Alain DUTHOIT